

Ville de CHATEAUBRIANT

Département de Loire-Atlantique

A r r ê t é

Le Maire de CHATEAUBRIANT,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-1 et L 2213-1 à L 2213-6 inclus,

Vu, le règlement général de voirie du 16/12/1994, relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Vu, l'état des lieux,

Vu, le Code de la Route,

Vu, la demande de l'entreprise MEDIACO en date du 6 janvier 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers de la voirie lors du déchargement d'un camion rue Kléber,

A R R Ê T E

Article 1

Le stationnement des véhicules est interdit rue Kléber.
Les véhicules en stationnement gênant seront évacués en fourrière aux frais des propriétaires.

Article 2

La circulation des véhicules est interdite rue Kléber à partir de la rue de Normandie à l'exception des véhicules de secours, de ramassage des ordures ménagères et des riverains.
Les riverains seront autorisés à emprunter la rue Kléber en double sens de circulation afin de pouvoir sortir par la rue de Normandie.

Article 3

L'accès piétonnier est maintenu en permanence.

Article 4

La signalisation liée au stationnement, à la circulation et au balisage du chantier est à la charge des entreprises qui en assureront la pose, la dépose et l'entretien.

De nuit, un dispositif lumineux sera placé à chaque extrémité du chantier.

Article 5

Ces prescriptions sont applicables le mardi 31 janvier 2023.

Article 6

Madame la Directrice Générale des Services de la ville, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le chef du Poste de Police municipale et Madame le Lieutenant commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera en outre adressée à Monsieur le Capitaine commandant le Centre d'Incendie et de Secours de Châteaubriant et au S.M.U.R.

Fait et arrêté à CHATEAUBRIANT.
En l'Hôtel de Ville, le

19 JAN. 2023



Le Maire,

Alain HUNAULT